



Pouvoir à un notaire se substituant aux héritiers

Par **CRETEAU Daniel**, le **12/06/2017** à **16:57**

Bonjour,

Nous sommes 5 personnes retrouvées par un généalogiste et bénéficiaires d'un petit héritage.

Le notaire et le généalogiste demeurent à 400 kms de nos domiciles.

Ils nous demandent **AVEC INSISTANCE**, prétextant la distance !! de signer au profit du notaire un pouvoir général donnant tous pouvoirs pour réaliser "en nos lieu et place" la succession. A l'issue de quoi ils nous feront le décompte nous revenant et ce sans aucun accord de notre part puisque le pouvoir se substitue aux héritiers en totalité ?

Comme nous ne connaissons pas la situation financière de la personne décédée, cet état de fait nous interpelle.

Merci pour votre écoute
Bien cordialement